

Règlementation Thermique 2012

Quelles sont les exigences de la RT 2012 en Haute-Garonne ?

Comment s'y conformer ? Quels principes respecter ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique 2012 s'applique dans le cas de constructions neuves, à tous les permis de construire.

Cette réglementation exige des résultats pour 3 indicateurs :

- le besoin bioclimatique (coefficient BBIO)
- la consommation d'énergie primaire (coefficient CEP)
- le confort d'été dans les bâtiments non climatisés (coefficient TIC)

Un certain nombre de principes sont donc à respecter pour s'y conformer (espaces tampons, bonne isolation des murs extérieurs et de la toiture, ventilation permanente...).

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement) à mis en place une fiche pratique sur la nouvelle réglementation thermique.

[☞ Cliquez pour télécharger la fiche](#)

Pour en savoir plus [Cliquez sur le lien CAUE](#)